

Personne de référence : Henri Roeder
Tél. : +352 73 00 66 - 228
E-mail : henri.roeder@rosportmompach.lu

Autorisation n° EAU/AUT/22/0051

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Deva Bashkim vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau pour procéder à l'extension d'une maison unifamiliale en zone inondable du cours d'eau « Sûre » à Steinheim.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 3 février 2022 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale

